



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la société DISTY TECHNOLOGIES – Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 99.811.000 DH – dont le siège social est sis à Casablanca, 12, Boulevard Mohamed Abdou, Quartier Maarif, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 232335, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le :

5 SEPTEMBRE 2022 à 15 HEURES

à l'Hôtel Palace d'Anfa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Mise en distribution totale, à titre exceptionnel, des sommes disponibles sur le compte « réserves distribuables » ; et
- Pouvoirs pour formalités légales.

Modalités :

- **Pour assister à l'Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social de Disty Technologies, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres auprès d'un intermédiaire financier habilité.

- **Vote par procuration :**

Les actionnaires n'ayant pas choisi le vote par correspondance peuvent se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par leur conjoint, par leur ascendant ou un descendant, en remplissant le formulaire de pouvoirs.

Le formulaire est accessible sur le site internet de la Société <https://disty.ma/infos-financieres>.

- **Vote par correspondance :**

Dans tous les cas, tout actionnaire peut transmettre ses instructions à la Société par le biais du formulaire communiqué par la Société.

Le formulaire peut être adressé à l'actionnaire qui en fait la demande ou dont la demande est reçue par la Société au plus tard dix (10) jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **25 août 2022**.

La demande doit être adressée à la Société à l'adresse mail suivante :

iboudda@disty.ma

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Tout envoi de formulaire de procuration ou de vote par correspondance devra être accompagné de la copie de l'attestation de blocage des actions émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, justifiant de la qualité de l'actionnaire et adressé à la Société, à l'adresse mail suivante :

iboudda@disty.ma

Les formulaires de vote par correspondance et par procuration doivent être réceptionnés au siège social de la Société, au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **2 septembre 2022 à 15 heures**.

Tout actionnaire ayant voté par correspondance ou ayant adressé un pouvoir, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Important :

Conformément à l'article 121 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu à l'article 117 de la Loi n° 17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication de l'avis de convocation.

Dans le cas où aucune demande d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour n'est adressée par un actionnaire, le présent avis de réunion tiendra lieu d'avis de convocation à l'Assemblée Générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil, et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil approuve, telle qu'elle est présentée, la mise en distribution, à titre exceptionnel, des sommes disponibles sur le compte « réserves distribuables » de la Société à hauteur de quatorze millions neuf cent soixante et onze mille six cent cinquante (14.971.650) dirhams (la Distribution Exceptionnelle). Par conséquent, chaque action donnera droit à un dividende de quinze (15) dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Président pour qu'il soit procédé à la répartition et à la mise en paiement de la Distribution Exceptionnelle dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 septembre 2022.

Au terme de la Distribution Exceptionnelle, le compte « réserves distribuables » présentera un solde nul.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité qu'il appartiendra.



DISTY

Importateur et distributeur officiel de technologies



disty



disty-technologies

www.disty.ma



Société Anonyme à Conseil d'administration,
au capital social de 99.811.000 DH
dont le siège social est sis à Casablanca,
12, Boulevard Mohamed Abdou, Quartier Maarif,
immatriculée au Registre du Commerce de
Casablanca sous le numéro 232335

**Assemblée Générale Ordinaire
réunie Extraordinairement de la Société
- Disty Technologies -
Le 5 septembre 2022 à 15H**

Bulletin de vote par correspondance

Vote	Résolution	
	1	2
POUR		
ABSTENTION		
CONTRE		

Choisir le numéro de la résolution et voter en cochant la case correspondante

Nom, Prénom, numéro de carte
d'identité ou de passeport de
l'Actionnaire

NB : Conformément à l'article 130 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le formulaire doit être reçu par la société 2 jours au moins avant la date de l'Assemblée dans les modalités prévues sur l'Avis de convocation, à savoir le 2 septembre 2022 à 15 heures.*
- L'actionnaire doit joindre au formulaire l'attestation de blocage de titres.*



Société Anonyme à Conseil d'administration,
au capital social de 99.811.000 DH
dont le siège social est sis à Casablanca,
12, Boulevard Mohamed Abdou, Quartier Maarif,
immatriculée au Registre du Commerce de
Casablanca sous le numéro 232335

**Assemblée Générale Ordinaire
réunie Extraordinairement de la Société
- Disty Technologies -
Le 5 septembre 2022 à 15H**

Bulletin de vote par correspondance

Vote	Résolution	
	1	2
POUR		
ABSTENTION		
CONTRE		

Choisir le numéro de la résolution et voter en cochant la case correspondante

Dénomination sociale, numéro
d'inscription au Registre du
Commerce

Nom et Prénom du
Représentant légal

NB : Conformément à l'article 130 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le formulaire doit être reçu par la société 2 jours au moins avant la date de l'Assemblée dans les modalités prévues sur l'Avis de convocation, à savoir le 2 septembre 2022 à 15 heures.*
- L'actionnaire doit joindre au formulaire l'attestation de blocage de titres.*



Société Anonyme à Conseil d'administration,
au capital social de 99.811.000 DH
dont le siège social est sis à Casablanca,
12, Boulevard Mohamed Abdou, Quartier Maarif,
immatriculée au Registre du Commerce de
Casablanca sous le numéro 232335

Formulaire de vote par procuration

Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement du 5 septembre 2022 à 15h

Réservée à la Société
Actionnaire :
Adresse :
Identifiant :
Nombre d'action :
- Nominatif
- Nombre de voix :

Je soussigné(e), (Nom, Prénom, adresse, numéro de carte d'identité ou de passeport)

.....
.....
.....

- Donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale pour voter en mon nom.

- Donne pouvoir à

.....

..... pour voter en mon nom.

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en Assemblée :

- Je m'abstiens (l'abstention n'est pas prise en compte pour le calcul de la majorité)

- Je donne procuration au Président de l'Assemblée Générale pour voter en mon nom.

Date et signature de l'Actionnaire

NB : Conformément à l'article 130 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le formulaire doit être reçu par la société 2 jours au moins avant la date de l'Assemblée dans les modalités prévues sur l'Avis de convocation, à savoir le 2 septembre 2022 à 15 heures.
- L'actionnaire doit joindre au formulaire l'attestation de blocage de titres.



Société Anonyme à Conseil d'administration,
au capital social de 99.811.000 DH
dont le siège social est sis à Casablanca,
12, Boulevard Mohamed Abdou, Quartier Maarif,
immatriculée au Registre du Commerce de
Casablanca sous le numéro 232335

Formulaire de vote par procuration

Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement du 5 septembre 2022 à 15h

Réservée à la Société
Actionnaire :
Adresse :
Identifiant :
Nombre d'action :
- Nominatif
- Nombre de voix :

La soussigné, (dénomination sociale, numéro d'inscription au Registre du Commerce)

.....
.....

représentée par (Nom, Prénom du Représentant légal)

.....

- Donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale pour voter en son nom

- Donne pouvoir à

Adresse

..... pour voter en son nom.

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en Assemblée :

- Elle s'abstient (l'abstention n'est pas prise en compte pour le calcul de la majorité)

- Elle donne procuration au Président de l'Assemblée Générale pour voter en son nom.

Date et signature du Représentant légal

NB : Conformément à l'article 130 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le formulaire doit être reçu par la société 2 jours au moins avant la date de l'Assemblée dans les modalités prévues sur l'Avis de convocation, à savoir le 2 septembre 2022 à 15 heures.
- L'actionnaire doit joindre au formulaire l'attestation de blocage de titres.